L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 8 JANVIER 1888.

PETITES ANNONCES.

A. B. Phillips, notaire, 5 Com'l. Place, peut prêter sur hypothèque de $60 à $90.000. 29 déc—6m

DEMANDES.

On demande—Une bonne cuisinière et une femme de chambre sachant coudre, 416 rue Dauphine. 8 jan—1f

On demande—Un homme pour vendre sur commission, aux marchands et aux consommateurs des huiles et graisses de qualités supérieures. S'adresser Acme Oil & Grease M'f'g Co., Cleveland, Ohio. 8 janv—2f

On demande à acheter dans le Deuxième District une maison double ou simple en bon état. S'adresser bureau de l'Abeille à Inquirer. 7 jan—2f

On demande une femme d'un certain âge pour s'occuper d'enfants et aider au ménage d'une maison. S'adresser 617, avenue St-Charles. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandation. 3 jan—7

On demande—100 faiseurs de paletots et 50 faiseurs de pantalons. Bons gages donnés chez Léon Godchaux, 81, 83 et 85 rue du Canal. 3 janv—1 sem

DEMANDES D'EMPLOI.

Un Professeur nouvellement arrivé et n'ayant pas d'occupation, offre ses services en cette qualité à une famille ou à une institution, en ville ou à la campagne. Il enseigne le français, l'anglais, l'espagnol, etc. Il ne demande pour toute rémunération que le logement et la table. S'adresser par lettres aux initiales G. O., bureau de l'Abeille. 20 déc—

A LOUER.

A LOUER—Une maison, 7 chambres, 94 Ursulines. S'adresser Bouron, 134 Chartres. 1er jan—7 f

A VENDRE.

A VENDRE — Beaux terrains pour bâtir, 60 sur 120 pieds, dans la ville d'Abita Springs, 2 1/2 heures de la Nouvelle-Orléans par chemin de fer. Bureau 122 rue Commune. 1er déc—

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Anthony Clesai vs ses Créanciers—No 22,931—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Anthony Clesai, soit et est, par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant R. C. Stockton, notaire en cette ville, après publication conformément à la loi le VENDREDI, 13me jour de janvier 1888, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nlle-Orléans, 2 janvier 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
W. J. McDONNELL, Député-Greffier.
3 jan—3f au 13 jan

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Aaron Wolf vs. ses créanciers.—No 22,929 Qu'une réunion des créanciers de Aaron Wolf soit convoyée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire en cette ville, commençant, le 7me jour de Février 1888, à l'effet de voter sur la demande [illegible] et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
1 jan—3f au 7 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Haynes & Rogers, Wm D. Haynes et Andrew Y. Rogers vs leurs créanciers—No 22,908—Division A—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers des dits insolvables, soit convoquée conformément à la loi, au bureau de James Fahey, notaire en cette ville le 1er jour de février 1888, à midi, et que les dits créanciers devant être notifiés d'après les termes de la loi. Que Paul E Théard, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents des dits insolvables; soit convoquée et toutes procédures contre les personnes et les biens des dits insolvables soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 29 décembre 1887.
Signé, A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
30 déc—5f au 1er fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Kurshedt et Bienvenu vs leurs créanciers—No 22,836—Division "C"—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires, la raison commerciale de Kurshedt et Bienvenu et de Edwin Israel Kurshedt et Joseph Guichard Bienvenu, individuellement et comme membres de la dite raison commerciale, soit et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est en outre ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant Félix J. Dreyfous, notaire en cette ville le MERCREDI, 25me jour de janvier 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient être présentées devant eux; et en attendant que toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendus, et que Percy Roberts, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 20 décembre 1887.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAMES D. RANKIN, Député Greffier.
21 déc—4f au 25 janv.

Scannell & Lafaye vs leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 16,935—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par J. O. Scannell, syndic des créanciers dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
31 déc—4 8 jan

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Charles Van Benthuysen individuellement et comme membre de la raison sociale Van Benthuysen & Gruneberg et la Crescent Jelly Manufacturing Company vs ses créanciers—No 22,718—Division D—Ordre de Cour—Qu'une cession des biens du pétitionnaire, Charles Van Benthuysen, individuellement et comme membre de la raison sociale Van Benthuysen & Gruneberg ou le Crescent Jelly Manufacturing Company soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant George W. Christy, notaire en cette ville, LUNDI, le 9ème jour de janvier 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaires, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit Charles Van Benthuysen et la dite raison sociale soient suspendues et que Branch Miller, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle Orléans, 5 décembre 1887.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
15 déc—3f au 9 jan

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Christian T. Schmalz vs. ses créanciers—No 22,862, Division C—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Christian T. Schmalz soit tenue et convoquée pardevant John R. Legier, notaire, en cette ville, le SAMEDI, 7me jour de janvier 1888, à 11 heures a. m., dans le but de considérer et de déterminer sur l'application du dit pétitionnaire pour un répit.
Nlle-Orléans, 22 décembre 1887.
(Signé) F. A. MONROE, juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
23 déc—3f au 7 janv

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Je certifie par ceci que le 28me jour de novembre 1887 un jugement a été rendu par cette cour dans l'affaire suivante, conçue en termes et chiffres suivants:
Emma Friedlander vs Ferdinand Beer, son mari. No 22,101.—Division C.
Sur motion de W. O. Hart, Esq., avocat de la plaignante, et sur production à la Cour des preuves à l'appui de la demande de la plaignante, la loi et les évidences étant en faveur de la plaignante—
Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 8 novembre 1887, soit confirmé et, conséquemment qu'il y ait jugement en faveur de la dite plaignante Mme Emma Friedlander et contre le défendeur Ferdinand Beer, son mari, décrétant une séparation des propriétés existant entre eux et autorisant la dite plaignante d'assumer le contrôle et l'administration de sa propriété paraphernale et d'engager des affaires pour son propre compte et profit; tous les frais devant être payés par le défendeur.
Jugement rendu le 28 novembre 1887.
Jugement signé le 2 décembre 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce sixième jour de décembre de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
9 déc—

Bureaux des percepteurs de taxes d'Etat, paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 18 octobre 1887.

Avis aux acheteurs de propriété sous l'acte No 82 de 1884 et aux personnes dont les propriétés ont été vendues à l'Etat pour taxes non payées de 1880 et les années subséquentes:

Attendu qu'un grand nombre de personnes qui ont acquis des propriétés sous l'Acte No 82 de 1884, ayant assumé et promis de payer les taxes, frais, etc., dûs sur les dites propriétés pour 1880 et les années subséquentes, et ne s'étant pas conformés aux conditions de la vente et la même propriété ayant été vendue à l'Etat pour les taxes non payées de 1880 et les années subséquentes, et comme le délai dans lequel les dits paiements peuvent être faits et la propriété rachetée expirera bientôt, avis est par le présent donné aux acquéreurs sous le dit acte et à toutes les autres personnes dont la propriété a été vendue à l'Etat pour les taxes de 1880 et les années subséquentes qu'à moins que la dite propriété ne soit rachetée dans les trente jours qui suivront cette date, le droit de payer les dites taxes, etc., et de rachat de la propriété expirera et conformément aux instructions reçues de l'Auditeur des Comptes Publics, possession sera prise de toutes les dites propriétés et les loyers et les revenus seront collectés et versés dans la Trésorerie de l'Etat.

JAMES D. HOUSTON, Percepteur de taxes d'Etat, District supérieur, No 77 rue Carondelet.
CHAS. CAVANAC, Percepteur de taxes d'Etat, District inférieur, No 203 rue Canal.
21 oct—

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Trimestriels ont lieu en Mars, Juin, Septembre et Décembre.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple, à l'Académie de Musique, Nouvelle-Orléans, MARDI, 10 JANVIER 1888.

GROS LOT: $150,000

AVIS—Billets $10 seulement. DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de $150,000	..	$150,000
1 ... de 50,000	..	50,000
1 Lot de 20,000	..	20,000
2 Lots de 10,000	..	20,000
4 Lots de 5,000	..	20,000
20 Lots de 1,000	..	20,000
50 Lots de 500	..	25,000
100 Lots de 300	..	30,000
200 Lots de 200	..	40,000
500 Lots de 100	..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation	$300	$30,000
100 ..	200	20,000
100 ..	100	10,000
1000 .. de terminaison	50	50,000
2,179 Lots s'élevant à		$535,000

Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN, Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de machine à vapeur, bouilloire, etc.

E. et J. O'Rourke vs. l'American Cotton Seed Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 21,926—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, le SAMEDI, 14 janvier 1888, à 1 heure p. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux, No. 217 rue Sud Peters.

Une machine portative d'une puissance de vingt chevaux avec bouilloire et accessoires en parfait état, un Crawford Cotton Seed Cleaner (décorticateur), un lot de poulies, courroies, arbres de couche, fonte (castings), 26 sacs de graines de coton, 21 barils de briques Emery, des sacs vides, des outils, etc.
Le tout d'après un inventaire enregistré.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4 jan—4,10,12,14.

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. Sabin Carter vs. la succession de N. Migliore et als

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,693—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 janvier 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Vingt cinq trente-deuxièmes d'un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Baronne, Harmony ou Pleasant et Toledano, commençant à une distance de quarante-neuf pieds six pouces de l'encoignure des rues Carondelet et Toledano, et mesurant quarante-cinq pieds neuf pouces de face à la rue Carondelet, sur une profondeur de cent cinquante pieds onze pouces sur le côté le plus près de la rue Toledano, puis à un angle droit sur une ligne courant vers la rue Harmony de soixante-trois pieds onze pouces et quatre lignes, puis à un angle droit sur une ligne courant parallèlement avec la rue Carondelet courant vers la rue Toledano de dix-sept pieds trois pouces et trois lignes, puis à un angle droit sur une ligne courant parallèlement à la rue Harmony de cent vingt pieds quatre pouces jusqu'à la rue Carondelet, endroit d'où part le terrain.

Etant composé de tout le lot original numéro cinq et d'une partie des lots originaux numéros six et huit.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 déc—14 21 28 jan 4 11 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

M. J. Zunts vs. Céleste Lefèvre, veuve de Charles Chartier et E. L. Chartier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,813—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 février, 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot numéro onze dans l'ilet numéro 388, borné par les rues Marais, Union, Français et St. Claude, mesurant trente-deux pieds de face à la rue Marais sur une profondeur de soixante-quatre pieds.

2° Et un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot numéro douze, dans l'ilet numéro 388, borné par les rues Français, Marais, Union et St. Claude, mesurant trente-deux pieds de face à la rue Français sur une profondeur de quatre vingt-seize pieds, formant l'encoignure des rues Français et Marais.

Acquis par les défendeurs de Jos. Schenol, conformément à un acte passé pardevant John R. Legier, notaire, en date du 11 septembre 1886.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30 déc—30—3,10,17,24,31 janv—4 fév.

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. S. Benedict, E. K. Perry, subrogé, vs Nathaniel Hill.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 19 515—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et la Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le MERCREDI, 18 janvier 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous les droits, passages, privilèges y appartenant, situé dans le sixième district de cette ville (ci devant la ville et la paroisse de Jefferson), désigné par le numéro onze de l'ilet numéro trente-quatre, borné par les rues Valence, Camp, Cadiz et Chestnut, conformément à un plan dressé par Louis Surgi, le 6 février 1836, annexé à un acte passé pardevant Louis Feraud, ancien notaire, en date du 8 mai 1836; lequel terrain mesure trente pieds de façade rue du Camp sur cent soixante pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroissé d'Orléans
17 déc—17 24 31—jan 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Firemen's Insurance Company of New Orleans (Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nouvelle-Orléans) vs. la Succession de John Grayer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,832—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai aux enchères publiques, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 31 janvier 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Champs-Elysées, Moreau, Marigny et Victoire, désignés comme lots Nos. deux et trois, et mesurant, au pied américain, comme suit, à savoir: Le lot No deux, mesure trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de face aux Champs-Elysées sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes. Et le lot No trois mesure trente-un pieds trois pouces et six lignes de face à la rue Champs-Elysées, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30 déc—30 jan 6 13 20 27 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Patrick Blaney vs John V. Sherlock.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,081—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 18 janvier 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 13, dans l'ilet No 2, borné par les rues Céleste, St-James Tchoupitoulas et Levée, sur un plan en date du 5 mars 1807, en l'étude de P. Pedesclaux, alors notaire, lequel lot de terre, conformément à un plan et certificat de voyer, signé par J. A. D'Hémécourt, annexé à un acte exécuté pardevant Abel Dreyfus, mesure, au pied américain, soixante-trois pieds onze pouces et deux lignes de face à la rue St-James, cent cinquante-neuf pieds huit pouces et six lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue New Levée, cent cinquante-neuf pieds neuf pouces de profondeur sur le côté le plus près de la rue Tchoupitoulas et soixante-trois pieds onze pouces et deux lignes de largeur dans le fond.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
16 déc—16 23 30—jan 6 13 18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jer. McGuigin vs Jules A. Florat.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 21,548—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 11 janvier 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

1° Trois certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les numéros onze, douze et treize, dans l'ilet numéro six cent vingt-cinq, borné par les rues Perdido, Gayoso, Gravier et Dupré, sur un plan dressé par Castaing et Cellos, architectes, en date du 20 mai 1866, déposé pour référence en l'étude de A. E. Bienvenu, ancien notaire en cette ville, et les dits lots mesurent au pied américain comme suit, à savoir:

Les lots numéros onze et douze mesurent chacun vingt-neuf pieds onze pouces et six lignes de face à la rue Gayoso sur une profondeur de cent quarante-quatre pieds, et le lot numéro treize mesure vingt-neuf pieds onze pouces et sept lignes de face à la rue Gayoso sur une profondeur de cent quarante-quatre pieds.

Etant la même propriété que le défendeur a acquis de John Benjamin Chandler, par acte passé pardevant Andrew Hero Jr., notaire, le premier jour de décembre 1868.

2. Vingt certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Valence, Cadiz, St-Denis et St-Patrick, désignés par les numéros un à dix-huit, inclusivement, et vingt-trois et vingt-quatre sur un plan de Hedin et Schlarbaum, voyers, en date du 17 avril 1854, déposé en l'étude de J. Graham, ancien notaire en cette ville. Les dits lots numéros un à dix inclusivement, mesurent, chacun, trente pieds de face à la rue St-Denis sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles; le lot numéro un forme l'encoignure des rues St-Denis et Valence, et le lot numéro dix, l'encoignure des rues St-Denis et Cadiz. Les lots numéros onze et douze mesurent chacun trente pieds de face sur la rue Valence, sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles. Les lots treize à dix-huit mesurent chacun trente pieds de face sur la rue St. Patrick, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, et les dits lots vingt-trois et vingt-quatre mesurent chacun trente pieds sur la rue Cadiz, sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles.

Etant la même propriété que le défendeur a acquis de Mme Joanna M. Phillips et Mme Ann Jones par deux actes passés pardevant Jas. Graham, ancien notaire en cette ville, le deuxième jour de mai 1854.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
déc—9, 16, 23, 30—jan—6, 11

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Théodore Paderas et al. vs. H. August Nikoll et al.

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 22,478.

Vente pour effectuer un partage parmi les héritiers.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau, No 79 rue Bienville.—SAMEDI, 28 janvier 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Commercial Place et la rue Gravier, en vertu d'un jugement de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu le 19 décembre 1887, et signé le 24 décembre 1887, il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un lot de terre dans le faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 79, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Ste-Anne, Johnson et Galvez, sur un plan dressé par L. Bringier, daté le 26 juillet 1836 et déposé au bureau de Louis Férand, ex-notaire en cette ville, et formant le coin des rues Dumaine et Johnson, et mesurant, mesure française, 30 pieds de face à la rue Dumaine sur 90 pieds de profondeur et face à la rue Johnson et 30 pieds de large au fond. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Une moitié comptant et la balance à un an, représentée par des billets garantis par lien de vendeur et hypothèque, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à paiement, divisés en coupons conformément aux intérêts des parties, ensemble avec toutes les clauses de garantie usuelles.

L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1888, au-dessus du prix d'adjudication, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux, sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.
29 déc—29 31 jan 7 14 21 28

Vente de Maître en Chancellerie.

No 10,432—Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

Dans l'affaire de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane.

PAR A. G. BRICE, Maître—Nicholas J. Hoey, Crieur.—Conformément à un décret de la Cour, fait et enregistré le 3 décembre 1887, le soussigné Maître vendra à l'encan, Nicholas J. Hoey, crieur, au dernier et plus fort enchérisseur, le SAMEDI, 14 janvier 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, dans la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, la propriété suivante, à savoir—

La bâtisse en briques à deux étages (occupée anciennement comme maison de Banque), No 66 rue Toulouse, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, St-Louis, Royale et Bourbon, le terrain mesurant vingt six (26) pieds neuf (9) pouces de face à la rue Toulouse, sur soixante trois (63) pieds dix (10) pouces de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine, plus ou moins; le dit morceau de terre étant celui qui a été vendu à la dite Association de la grande portion de terre achetée par la dite Association le 16 mai 1829, de Jean Baptiste La Branche, par acte passé pardevant Félix de Armas, notaire.

Conditions de la vente.—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance du prix d'achat en billets payables dans un et deux ans, avec six pour cent d'intérêt de la date de la confirmation de la vente, garantis par hypothèque et lien du vendeur, avec cinq pour cent frais d'avocat et les clauses de garantie usuelles.
A. G. BRICE, Maître.
9 déc—5 f au 14 janv.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de maître.

Cour de Circuit des Etats Unis 5me Circuit et District Est de la Louisiane—No 10,972.

Cate Kerwin et als vs Hibernia Ins. Co.

C. E. GIRARDEY, Esq., crieur—Bureau No 10 rue Carondelet—Conformément à un décret de la cour, fait et enregistré dans l'affaire ci-dessus nommée, le 11 février 1888, le soussigné Maître, C. E. Girardey, crieur, vendra à l'encan au dernier et plus fort enchérisseur pour du comptant, le SAMEDI 11 février 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, dans la ville de la Nouvelle Orléans, Etats de la Louisiane la propriété décrite ci-après, à savoir:

Dix lots de terre dans l'ilet borné par les rues Webster, Constance (récemment Live Oak), Patton (récemment Laurel) et la ligne de division de Bloomingdale dans le 6me District de cette ville. Les dits lots étant les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 sur un plan dressé par A. G. Blanchard, sous voyer de la ville, fait daté du de la Cour. Les lots 1, 2, 3, 4 et 5 sont contigus l'un à l'autre et font face à la rue Constance (récemment Live Oak) et mesurent chacun 31 pieds de face, sur 145 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme le coin de la rue Webster et de la ligne de Bloomingdale et Burtheville. Les lots Nos. 6, 7, 8, 9 et 10 sont contigus l'un à l'autre et face à la rue Patton (récemment Laurel) et mesurent chacun 31 pieds 9 pouces de face, sur 145 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Le lot No 10 forme le coin de la rue Patton (récemment Laurel) et la ligne de Burtheville et Bloomingdale.

Conditions de la vente.—L'acquéreur paiera 10 pour cent comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication pour garantir la vente, la balance en signant l'acte.
A. G. BRICE, Maître.
7 jan—7, 14, 21, 28—fév 4, 11.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de William H Gauscheau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,172—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Gauscheau exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5 jan—5 10 14

Succession de Michael Flicker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,218—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons, s'il en ont, pour lesquelles le compte présenté par Jacob Paul, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
4 janv—4 8 13.

Succession de Jean Paisergur.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 20,200—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par l'administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5 janv—5,10,14.

Succession de Victoire Bellocq, femme de Jean Sabathé.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,824—Division E. Attendu que Bernard Boïe a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Victoire Sabathé, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3 janv—3.7.12

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Edward D. Palfrey vs. ses créanciers—No 22,874.—Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Edward D. Palfrey, individuellement et comme membre des raisons sociales de Palfrey Bros et de E. D. Palfrey & Co., soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero Jr, notaire en cette ville, le MERCREDI, 25me jour de janvier 1888, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui peuvent être présentées devant eux; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit E. D. Palfrey individuellement et comme membre des dites raisons soient suspendues; et que Charles Louque, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 24 décembre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député greffier
28 déc—3f au 25 janv

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

Prof. CYRILLE C. THEARD,

No 59 1/2 Union, 3e District.

Leçons chez lui de 9 heures à 10 heures du matin et de 6 heures à 9 heures P. M.

Français, Anglais, Volapük, Tenue des Livres, etc. 14 oct—

Portraits au Crayon

J. EMILE RIVOIRE, Artiste.

40 rue Toulouse.

11 nov—

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 109 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne. 16 nov—

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE KASPAR AUCH.

Propriétés de valeur améliorées et vagues, dans le Premier, le Quatrième et le Sixième District.

Presse à coton de valeur dans la rue de l'Annonciation. Toute la façade de la rue Richard à la rue Market.

Trois maisons en briques à deux étages.

—ET—

Cottage en bois couverts en ardoises dans la rue Jackson, entre Peters et Rousseau.

Cinq maisons en bois à un étage au coin des rues Ste-Marie et Religieuse.

Six cottages en bois au coin des rues St-Andrew et Constance.

Résidence en briques à deux étages No. 53, Avenue Washington.

Cottage à double corps de logis Nos 46 et 48 Avenue Washington.

Trois terrains avec cottage au coin de la rue Chippewa et de l'Avenue Washington.

Résidence en briques à deux étages au coin des rues Carondelet et Philip.

Maison en bois à deux étages No. 556 rue Carondelet.

Le cottage nouvellement bâti à double corps de logis No 554 et 554 1/2 rue Carondelet.

L'ilet de terre de choix borné par les rues Washington, Sixième, Magnolia et Clara, avec bâtisses, laiterie, etc.

Trois terrains de choix pour bâtir dans la rue Austerlitz, près Constance.

Cinq terrains de choix pour bâtir au coin des rues Constance et Cadiz.

Deux terrains de choix pour bâtir dans la rue Valence, près Carondelet.

Deux terrains de choix pour bâtir dans la rue Carondelet, près Valence, avec les débris qui s'y trouvent.

Succession de Kaspar Auch, décédé.

Dossier No 16,667.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet — SAMEDI, 11 février 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Honorable H. N. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de Kaspar Auch, dossier No. 16,667, il sera vendu à l'encan:

Premier District.

1° Une certaine portion de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, située dans le 1er district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Richard, Chippewa et Market, désigné comme le lot No. 32, et mesurant plus ou moins, 320 pieds de face à la rue Annonciation, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 6 lignes, entre lignes parallèles, suivant un plan de [illegible] en date du 5 juillet 1866, formant toute la façade du dit ilet sur la rue de l'Annonciation, entre Richard et Market.

AUSSI—Une autre portion de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, située dans le même district et le même ilet que le dernier, faisant partie du lot original No. 5, et mesurant 5 1/2 pouces de face à la rue Richard sur 63 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles; cette portion de terre est bornée du côté qui regarde la rue Annonciation par cette autre portion de terre ci-dessus décrite, et du côté qui regarde la rue Chippewa par le reste dudit lot No. 5. La portion de terre en question comprend la propriété connue sous le nom de

"PLANTERS' PRESS YARD."

Quatrième District.

2° Un certain lot de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet No. 30 borné par les rues Rousseau, Jackson, Joséphine et Peters, désigné par la lettre A, et mesurant 52 pieds de face à la rue Jackson sur 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en trois maisons en briques à deux étages couvertes en ardoises, connues comme Nos. 19, 21 et 23 rue Jackson; elles ont chacune 6 chambres, une citerne, des lieux d'aisance, un hangar, etc., rapportant environ $31 de loyer par mois.

3° Un certain lot de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet No. 30, borné par les rues Jackson, Peters, Joséphine et Rousseau, désigné par la lettre B, et mesurant 31 pieds 4 pouces de face à la rue Jackson, 25 pieds de largeur dans le fond sur 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne latérale qui le sépare du lot A, et de la 3me côté, celui le plus rapproché de la rue Peters, une première profondeur, rue Jackson, de 12 pieds 10 pouces 5 lignes, puis, à un angle plus droit vers la rue Rousseau, à une distance de 6 pieds 4 pouces, enfin avec une nouvelle profondeur de 131 pied 11 pouces 5 lignes jusqu'à la ligne du fond.

Les améliorations consistent en un cottage en bois, couvert en ardoises, connu comme No 17 rue Jackson, lequel renferme 6 chambres, une citerne, un hangar, des lieux d'aisance, avec tuyaux à gaz dans toute la maison. Cette propriété rapporte un loyer de $15 par mois.

4° Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par Felicity Road, Ste Marie, Religieuse et Rousseau et désignés par les Nos 1 et 2, le lot No 1 formant le coin des rues Religieuse et Ste Marie et mesurant 85 pieds 9 pouces de face à la rue Ste Marie, sur une profondeur de 114 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à la rue Religieuse et 120 pieds de profondeur sur la ligne du côté opposé qui le divise du lot No 2 et 5 pieds 3 pouces de large dans le fond où il est aussi borné par le dit lot No 2. le lot No 2 mesure 27 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Ste-Marie, une même largeur dans le fond où il est borné par le lot No 7, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 1/2 lignes sur la ligne du côté le plus rapproché de la rue Rousseau, le divisant du lot No 3, et de la ligne de côté opposée le divisant du lot No 1, il a une première profondeur de la rue Ste Marie de 120 pieds, puis il court à angles droits vers la rue Religieuse 5 pieds et 3 pouces et puis une profondeur et une façade sur la rue Religieuse de 9 pieds 6 pouces et 8 1/2 lignes jusqu'à sa ligne de fond et la ligne de division du lot No 7. Les améliorations consistent en 5 maisons contenant 2 chambres chacune, citernes, etc., et louée $22 par mois.

5° Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Laurel, St-André et Constance, désigné par le No. 33, mesurant 40 pieds 6 pouces de face à la rue Constance, 40 pieds 9 pouces de large dans le fond et 100 pieds de profondeur et face à la rue St-André et formant le coin des rues Constance et St. André. Les améliorations comprennent six maisons en bois à un corps de logis, connues comme les Nos. 178 à 188 de la rue St-André, ayant deux chambres et un cabinet à chaque maison, citerne, etc., et rapportant environ $37 par mois pour toutes.

6° Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Washington, Quatrième, Chippewa et St. Thomas, désignés par les Nos 1 et 2, le lot No 1 formant le coin des rues Chippewa et Washington, et mesure 30 pieds de face à la rue Washington, 32 pieds 2 pouces de large dans le fond, sur une profondeur et une façade sur la rue Chippewa de 100 pieds et 5 lignes et une profondeur sur la ligne côté opposé, le divisant du lot No 2, de 100 pieds; le lot No 2, mesure 31 pieds de face rue Washington, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence en briques à deux étages connue comme le No 53 Avenue Washington, ayant un corridor, 7 chambres, gaz et installations, citernes et puits, jardin sur le côté, arbres fruitiers, cour pavée, etc., valant $40 par mois.

7° Une portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Sixième, Washington, St-Thomas et Chippewa, désignée par la lettre "E" de l'ilet No 58, et mesure 35 pieds 3 pouces de face à la rue Washington sur 100 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage en bois à double corps de logis connu comme les Nos. 46 et 48 rue Washington et ayant 2 chambres, un cabinet et une cuisine de chaque côté, 3 citernes, lieu d'aisance, hangars, etc., et rapportant $16 par mois.

8° Trois lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Washington, Sixième, Chippewa et Annonciation, désignés par les Nos 1, 2 et 5; les lots Nos 1 et 2 mesurent chacun 32 pieds 8 pouces de face à la rue Washington sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 5 mesure 30 pieds de face à la rue Chippewa sur 130 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 1 forme le coin des rues Washington et Chippewa.

Sur le lot No 1 il y a une petite maison en bois occupée par un boucher et un magasin de fruits et le tout rapporte $25 par mois.

9° Trois terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième district de cette ville, l'ilet borné par les rues Carondelet, Philippe, St-Charles et Jackson, et portant les Nos 1, 2 et 3, et contigus. Ils mesurent comme suit: Le No 1 forme l'angle des rues Carondelet et Phillippe, et a 33 pieds de façade rue Carondelet sur 120 pieds 3 pouces et 7 lignes de profondeur et de façade rue Philippe; 120 pieds de profondeur sur la ligne le divisant du terrain No 2; et 41 pieds 7 pouces et 5 lignes de largeur dans le fond. Les terrains Nos 2 et 3 ont chacun 30 pieds de façade rue Carondelet sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent sur le terrain No. 1, une maison en bois à deux étages portant le No 558 de la rue Carondelet. Cette dernière a 7 chambres, cuisine, auvents, etc. Elle rapporte $20 par mois. Sur le terrain No 2, il y a une maison en bois à deux étages, portant le No 556 rue Carondelet; elle a 8 chambres, citerne, etc.; elle rapporte $20 par mois. Sur le terrain No 3, il y a une nouvelle maison cottage double en bois, couverte en ardoises, portant les Nos. 554 et 554 1/2 rue Carondelet; elles ont 6 chambres, citerne, [illegible] et gaz de chaque côté dans toute la maison, [illegible] carrelée, etc.; elles rapportent chacune $[illegible] par mois et sont louées.

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON

10° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, désigné par le lot No. 27 et borné par les rues Magnolia, Clara, Sixième et Washington, subdivisé en 28 terrains numérotés de 1 à 28 inclusivement, et mesurant comme suit: Les terrains de 1 et de 22 à 28 inclusivement, (8 terrains) sont contigus, le terrain No. 1, formant le coin des rues Washington et Magnolia, et mesure 30 pieds 1 pouce et 1 ligne de façade rue Washington sur 128 pieds de profondeur et de façade rue Magnolia; les terrains 2, 3 et 28 mesurent chacun 30 pieds 6 pouces de façade rue Washington sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les terrains 24, 25, 26 et 27 mesurent chacun 30 pieds de façade rue Washington sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain 22 forme l'angle des rues Washington et Clara et mesure 30 pieds 1 pouce et 2 lignes rue Washington et 128 pieds de façade et de profondeur sur la rue Clara. Les terrains 2, 3, 4, 5, 6 et 7 sont contigus et mesurent chacun 32 pieds de façade rue Magnolia sur 121 pieds 7 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles.

Les terrains 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 sont contigus et mesurent comme suit: Le terrain No. 8 forme l'angle des rues Sixième et Magnolia, et mesure 30 pieds 1 pouce et 1 ligne de façade rue Sixième, sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles. Les Nos 9 et 14 mesurent chacun 30 pieds 6 pouces de façade rue Sixième, sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles. Les terrains 10, 11, 12 et 13 mesurent chacun 30 pieds 6 pouces de façade rue Sixième sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles. Le terrain No 15 forme le coin des rues Sixième et Clara et mesure 30 pieds 1 pouce et deux lignes de façade rue Sixième, sur une profondeur et façade rue Clara de 128 pieds entre lignes parallèles. Les terrains Nos 16, 17, 18, 19, 20 et 21 sont contigus et mesurent chacun 32 pieds de façade rue Clara sur 121 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison en bois ayant 5 ou 6 chambres, citerne, etc. Elle est louée comme vacherie à $12 par mois, avec privilège de 3 mois d'avis pour la possession. Le hangar extérieur et 1/2 de l'écurie appartiennent au locataire.

Sixième District.

11° Trois terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Constantinople, Austerlitz, Constance et Laurel, désignés par les Nos 16, 17 et 18, contigus et mesurant chacun 28 pieds 10 pouces et 2 lignes de face rue Austerlitz, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Terrains de choix pour y bâtir.

12° Cinq terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Cadiz, Constance, Jena et Laurel, désignés par les lettres A, B, C, D et E du carré d'ilet No 175. Les terrains A, B et C sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de façade rue Constance, sur 100 pieds de profondeur. Le terrain A forme le coin des rues Constance et Cadiz. Le terrain D mesure 30 pieds de façade rue Constance, sur une profondeur de 100 pieds. Le terrain E mesure 30 pieds de façade rue Cadiz, sur une profondeur de 150 pieds, le tout entre lignes parallèles, et sont contigus aux limites intérieures des terrains A, B, C et D.

Il y a une petite maison en bois sur chacun des terrains E et D, ayant 3 chambres, citerne et auvent. Chaque maison rapporte $8 de loyer par mois.

13° Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Valence, Baronne, Cadiz et Carondelet, désignés par les Nos 19 et 20 dans le carré d'ilet No 439. Les dits terrains sont contigus et mesurent chacun 32 pieds de façade rue Valence sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Deux terrains de choix pour y bâtir, chemin ensuillé et gas devant; sont élevés et secs, dans un voisinage hautement apprécié.

14° Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet le même que le précédent, portant les Nos 23 et 24. Les dits terrains sont contigus et mesurant chacun 30 pieds de façade rue Carondelet, sur 154 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Sur ces terrains sont les débris de briques, etc., d'une maison à deux étages détruite par un incendie, barrière, et en bon état; un bon site pour y construire. Le tout de ces dimensions sont plus ou moins d'après les plans de Williams et Patton, architectes et voyers, et peuvent être vus à la vente.

Conditions—Un quart ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance en paiements égaux à un, deux et trois ans avec 7 0/0 d'intérêt du jour de la vente jusqu'à paiement; des billets de crédit seront divisés en coupons à la satisfaction des parties intéressées, avec hypothèque spéciale et lien de vendeur et les clauses usuelles de 5 pour cent pour frais d'avocat en cas de poursuite, renonciation et le transfert des polices, et toutes les autres clauses de garantie. Les divers acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1888, au-dessus de leurs enchères, et feront un dépôt comptant de 10 0/0 sur les lieux pour leurs ventes.

Les revenus reviennent aux acquéreurs du jour de la vente.

Actes de vente pardevant Andrew Hero Jr., notaire, No 17 Commercial Place, aux frais des acquéreurs, ainsi que les taxes dues et exigibles en 1888.
8 jan—8, 15, 22, 29—5, 11, 18 fév

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée du Troisième District.

Rue Johnson, entre Esplanade et Kerlerec.

Succession de Gustave Patin.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No. 22,049.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Frederichs, crieur, bureau, 10 rue Carondelet—SAMEDI, 21 janvier 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 13 décembre 1887, dans la susdite affaire, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Johnson, Prieur, Esplanade et Kerlerec, mesurant 32 pieds 8 pouces de façade rue Johnson, sur 119 pieds 1 pouce et 7 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit terrain est désigné par le No 20 sur un plan de F. N. Dupont fils, daté le 2 octobre 1860, déposé au bureau de [illegible] ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un joli cottage double en bois désigné par le No 280 rue Johnson.

Conditions—Comptant; l'acquéreur assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1888, en sus du prix d'adjudication; 20 pour cent comptant sur le prix d'achat seront requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Samson Levy, notaire, 134 rue Gravier, aux frais de l'acquéreur.
17 déc—17 24 31—jan 7 14 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifiques sites pour bâtir, Nos 292 à 300 rue Magazine.

Occupés actuellement par des écuries, et

Résidence rue Clio.

Vente en partage, sur conditions libérales à crédit.

Hugh W. Brown vs. Mme A. O. Brown, tutrice, etc.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,146.

PAR HOEY & O'CONNOR.—Nicholas J. Hoey, Encanteur.—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 21 janvier 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un jugement en partage rendu dans l'affaire ci dessus par l'Honorable Albert Voorhies, juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans le 17 novembre 1887, et signé le 23 novembre 1887, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur suivante, à savoir:

1° Quatre terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Constance, Calliope et Gaiennié ou Clio, désignés comme lots Nos 1, 2, 3 et 4, contigus l'un à l'autre et mesurant chaque 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Magazine sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une grande bâtisse à deux étages et trois rangées de hangars et écuries à un étage, le tout connu comme Nos 292 à 300 rue Magazine et occupés actuellement par les écuries de "Singer Manufacturing Co." et se loue à raison de $60 par mois.

2° La bâtisse en briques à deux étages, No. 107 rue Gaiennie ou Clio, dans le même ilet que la propriété décrite ci-dessus et adjacente au fond à celle-ci. Le terrain est composé de deux lots désignés comme C et D, sur une esquisse par De Armas, voyer, et mesure comme suit, à savoir:

Le lot C mesure 33 pieds de face sur la rue Gaiennie ou Clio, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes.

Le lot D adjacent au lot C, mesure 29 pieds 9 pouces 5 lignes à l'arrière du dit lot C, sur 16 pieds de profondeur—le tout mesure américaine—la bâtisse est retirée de la rue, avec plates-bandes devant, galeries devant et sur le côté, et quelque 8 chambres ou plus, est occupée par Mme Cronan, payant un loyer de $20 par mois.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance à un crédit de un et deux ans en paiements égaux, portant un intérêt de 7 pour cent par an de la date de la vente jusqu'à paiement final, garantis par hypothèque avec toutes les clauses usuelles. Les billets seront subdivisés en coupons si on le désire. Un dépôt comptant de 10 0/0 sera fait au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Chas. G. Andry, notaire.
17 déc—17 24 31—7 14 21 janv.

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Quatrième District.

Succession d'Adam Pioth, décédé.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No. 22,272.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, Encanteur.—Bureau, No 9 rue Carondelet, LUNDI, 9 janvier 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 & 74 rue St Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 2 décembre 1887, Dossier No 22,272. pour le compte de la succession ci-dessus décrite, il sera vendu—

Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Thomas ou Fulton, Levée, Harmony et Pleasant, mesurant 46 pieds 4 pouces de face à la rue St-Thomas sur une profondeur et face à la rue Harmony de 84 pieds 3 pouces, et 90 pieds 1 pouce sur l'autre côté près de la rue Pleasant. Toutes les mesures sont plus ou moins.

Conditions:—Comptant.

Acte de vente pardevant John Bendernagel notaire, aux frais de l'acquéreur.
7 déc—7 14 21 28—jan 7 9

Compagnie de Navigation et du Canal Carondelet.—Nouvelle-Orléans, 22 décembre 1887.—Conformément aux articles 8 et 9 de la charte de cette compagnie, la réunion annuelle des actionnaires aura lieu au bureau de ladite compagnie, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, le LUNDI, 16 janvier, 1888, pour l'élection de neuf directeurs pour le prochain exercice.
H. HUARD, Secrétaire.
22 déc—1f p p p 4 s

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un block de maisons avec façade en briques.

Coin des rues Carondelet et Girod.

Rapportant plus de $100 par mois.

Succession de Samuel Friedlander et épouse, tous deux décédés.

Vente pour effectuer un partage.

A l'encan avec des conditions faciles.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux No. 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 4 février 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément à un jugement de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," rendu et signé le 7 mars 1887 dans l'affaire de Mme Sarah Hirsch et als., vs Florance Schwabacher et al No 20204 de la dite Cour Civile de District, étant un jugement pour effectuer un partage. Laquelle dite affaire est maintenant consolidée avec la succession de Samuel Friedlander et épouse, No. 17,363, Division D, de la dite cour et en vertu et conformément à un ordre de la dite cour, rendu le 12 mars 1887, dans la dite affaire de Mme Sarah Hirsch et als. vs. Florance Schwabacher et al., No. 20,204, Cour Civile de District, Division C, tous deux consolidés, homologuant, la procédure de l'assemblée de famille tenue pardevant W. O. Hart, notaire, le 11 mars 1887, en faveur des mineurs Florance Schwabacher et Henry Schwabacher, et les autres ordres rendues dans la dite succession le 29 novembre 1887, Division D, homologuant les délibérations des autres assemblées de famille, tenues pardevant le notaire en faveur des dits mineurs, le 23 novembre 1887, sera vendu à l'encan—

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Baronne, Girod et Julia, qui forme l'encoignure des rues Girod et Carondelet, et mesure 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Carondelet sur une profondeur et de face à la rue Girod de 94 pieds 7 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins, au pied américain, conformément au plan à l'emplacement de la vente.

Les améliorations comprennent une rangée de magasins et résidences façade en briques à un étage et couvert en ardoises, connue par les Nos 163 à 171 1/2 rue Carondelet et 188 à 192 rue Girod avec deux bâtisses en bois dans le fond rapportant ensemble $100 par mois, et bas loués à bail.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à 1 ou 1 et deux ans au gré des acquéreurs avec 8 pour cent d'intérêt courant 8 pour cent d'intérêt éventuel à partir de la date de la vente, ensemble avec hypothèque spéciale et privilège de vendeur et toutes les autres clauses usuelles de garantie incluant l'assurance et le transfert de la police d'assurance 5 pour cent honoraires d'avocat, etc. 10 pour cent sera requis sur les lieux. L'acquéreur assumera les taxes pour l'année 1888 en sus de son enchère.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.
1er jan—1 8 15 22 29—4 fév.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un terrain propre à bâtir, rue Baronne, près de la rue Polymnie.

Un très beau site sur lequel on peut bâtir, rue Erato, près Carondelet.

Une charmante villa d'été à Mandeville, Lne.

Succession de P. R. Middlemiss, décédé.

A crédit, longue échéance, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 28 janvier 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division "A," daté du 24 décembre, 1887, dossier No. 22,031 pour le compte de la succession de Peter R Middlemiss, décédé, à l'encan, il sera vendu—

Rue Baronne.

1° **Un terrain,** situé dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Baronne, Dryades, Euterpe et Polymnie, étant une partie du terrain présentement No 2, il mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue Baronne sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins, mesure américaine.

Rue Erato.

2° **Deux terrains et demi,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Erato, Clio, Carondelet et Baronne, désignés par les Nos 11 et 12 et une moitié du terrain No 10 à côté; ils mesurent comme suit: Les terrains Nos 11 et 12 mesurent chacun 23 pieds de façade rue Erato, sur une profondeur de 108 pieds.

La moitié du terrain No 10 mesure 11 pieds 6 pouces de façade rue Erato, sur une profondeur de 108 pieds, formant une mesure totale de 57 pieds 6 pouces, sur 108 pieds, le tout entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une boutique de charpentier recouverte en ardoises, citerne, lieux d'aisance et un petit bureau portant le No 217 de la rue Erato; un charpentier pendant longtemps y a établi.

Le hangar sur cette propriété couvre à peu près 9 pieds sur le terrain adjacent et devra être enlevé aux frais de l'acquéreur.

Une villa d'été à Mandeville.

3° **Un terrain,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le village de Mandeville, paroisse St Tammany, en l'ilet carré d'ilet borné par les rues Lamarque, Lafitte, Claiborne et mesurant 172 pieds de façade sur la rue du Lac (sur le rivage) sur une profondeur de 475 pieds entre lignes parallèles, s'étendant en arrière de et faisant face à la rue Claiborne.

Les améliorations consistent en un cottage en bois avec bâtisses de dépendances ayant 8 chambres, cap, etc., des galeries de 12 pieds de largeur tout autour de la maison, 2 citernes, écurie et remise, wharf et chambre à bain, 3 Tamarinier, etc. une jolie maison, le tout sera vendu ensemble, avec tout le mobilier et tous les effets mobiliers, conformément à un inventaire enregistré.

Le tout d'après les plans de A. De Armas, député voyer de la ville, qui peuvent être vus sur les lieux de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs; le reste à 1 et 2 ans de crédit; également divisé avec 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente et toutes les clauses usuelles de sécurité comprenant une hypothèque spéciale avec lien de vendeur, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement et la clause de non aliénando. Les acquéreurs assumeront sur leurs adjudications, les taxes de 1888 et feront un dépôt de 10 0/0 sur les lieux. Les actes de vente pardevant Joseph D. Taylor, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
25 déc—25 27—jan 1 8 15 22 28.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un cottage en bois et une grocerie avec un grand terrain, à Greenville, Sixième District.

Succession de John E. Schroeder, décédé.

A l'encan.—Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 28 janvier 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A", daté le 21 décembre 1887, Dossier No 22,559, pour compte de la succession de John E. Schroeder, décédé, il sera vendu à l'encan:

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, anciennement Greenville, dans l'ilet No 59, borné par la ligne de la propriété Foucher de Circé, connue actuellement comme le Parc Audubon, les rues Walnut, Félicia et Louisa et mesure 44 pieds plus ou moins de face à la rue Félicia, environ 150 pieds de profondeur sur la ligne du dit Parc, et 153 pieds de profondeur et face à la rue Walnut, et borné au fond par un lot de terre vendu par Victor Hébert à J. M. Brabazon.

Les améliorations consistent en un **cottage élevé en bois, couvert en ardoises,** ayant 4 chambres, citerne, etc., et une maison en bois à un étage servant de grocerie.

Conditions—Comptant en passant les titres, 10 0/0 payés comptant sur les lieux; l'acquéreur assumera, en outre, les taxes dues et exigibles en 1888.

Acte de vente pardevant E Commagère, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
27 déc—27 jan 1 8 15 22 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un joli cottage

Avec six terrains, rue Colisée, Sixième District,

Succession de A. W. Hodge, décédé.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 28 janvier 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, daté du 21 décembre 1887, dossier No 22,701, pour le compte de la succession de A. W. Hodge, décédé, à l'encan, il sera vendu—

Six terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Colisée, Chestnut, Lyon et Bordeaux, désignés par les numéros de 12 à 17 inclusivement, lesquels sont contigus les uns aux autres et mesurent comme suit, à savoir:

Le terrain No 12 mesure 27 pieds 6 pouces de façade à la rue Lyon, sur une profondeur de 150 pieds.

Les terrains 13 et 17 inclusivement, sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de façade rue Colisée, sur une profondeur de 100 pieds, le tout en lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations comprennent un **joli cottage en bois,** ayant cinq ou six chambres, citerne, etc.

Conditions—Comptant en passant les titres; 10 0/0 comptant sur les lieux, l'acquéreur assumant les taxes de 1888 en sus de son adjudication.

L'acte de vente pardevant Joseph D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.
25 déc—1, 8, 15, 22, 28 jan.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—J. B. Junqua vs. ses créanciers.—No 20,554 Division B—Ordre de Cour—Que la pétition supplémentaire soit enregistrée avec les tableaux annexés, qu'une cession des biens du pétitionnaire John B. Junqua, soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant E. A. Peyroux, notaire en cette ville, le MERCREDI, 1er jour de février 1888, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et d'élire un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Joseph Lombard, Esq. notaire, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle Orléans, 27 décembre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, Juge de la dite Cour, division B, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
30 déc—3f au 1er fév

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriétés donnant un bon rapport.

No 130 et 132 rue Bourbon entre Toulouse et St Pierre—Double corps de logis.

No. 5 rue Annette entre St. Claude et Marais—Résidence en bois à un étage.

No. 158 rue Galvez entre Dumaine et Ste Anne—Joli cottage.

Cottage élégant dans la ville de Mandeville, paroisse St. Tammany.

Succession de Louise Mathilde Lehmann.

No 22,726—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureaux No. 46 rue Royale—SAMEDI, 28 janvier 1888, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 22 décembre 1887, pour le compte de la dite succession, les propriétés décrites ci-après: à savoir:

1° Un morceau ou une portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, située dans le Faubourg Tremé, Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Galvez, Dumaine, Ste. Anne et Johnson, qui doit être pris à une distance de 76 pieds du coin des rues Dumaine et Galvez, la dite portion de terre mesurant, mesure américaine, 30 pieds de face à la rue Galvez, sur 33 pieds 4 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, la dite portion de terre étant formée de tout une portion de terre désignée par la lettre A sur une esquisse annexée à un acte pardevant A. E. Bienvenu, le 18 octobre, 1870, et de la portion du fond du lot de terre désigné par le No. 10 sur un plan de L. Surgi, daté le 6 janvier, 1848, et déposé au bureau de A. Ducatel, notaire, comme plan No. 27, du livre de plans No. 3. Etant la même propriété qui a été achetée par Louis Ernest Lehmann, comme tuteur de et pour le compte de son enfant mineure, Louise Mathilde Lehmann de Edouard Hermann Lehmann, d'après un acte de vente exécuté pardevant A. E. Bienvenu, notaire, le 22 avril 1878, et enregistré au bureau des aliénations dans le livre 111, folio 473.

Les améliorations comprennent un joli cottage, avec 2 chambres et une cuisine, hangar pour laver, lieux d'aisance, citerne, etc., connu par le numéro municipal 158 rue Galvez.

2° Un lot de terre, ensemble avec toutes et séparément les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et appartenant, situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Annette, Bons-Enfants, (St-Claude), Marais, anciennement Morales, et St-Antoine, et mesurant, d'après une esquisse dressée par Edgard Pilie, architecte, le 29 février 1884 et annexée à un acte de vente fait par W. A. Bienvenu et autres à Emile Augand, exécuté pardevant P. E. Théard notaire, le 31 mars 1884, 30 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à la rue Annette sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur mesure américaine. Etant la même propriété que Edward H. Lehmann a acheté comme tuteur de et pour le compte de la mineure Louise Mathilde Lehmann de Emile Augand, d'après un acte pardevant Omer Villeré, notaire le 12 juin 1884, enregistré au bureau des aliénations dans le livre 119, folio 583.

Les améliorations comprennent une maison en bois avec toit en ardoises, ayant 4 chambres et un cabinet, une cuisine à un étage avec 2 chambres, deux citernes, waterworks, lieux d'aisance, etc., connue comme le numéro municipal 5 rue Annette.

3° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes, et tout ce qui y appartient, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Royale, Toulouse et St-Pierre, mesurant 30 pieds de face à la rue Bourbon, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui a été achetée par Edward H. Lehmann comme tuteur de et pour compte de la mineure Louise Mathilde Lehmann des héritiers et représentants légaux de Louis Mob, d'après un acte pardevant E. J. Kernion, notaire, le 7 juillet 1884, enregistré au Bureau des Aliénations dans le livre 121, folio 106. Les améliorations comprennent une maison à double corps de logis avec façade en briques ayant un étage et un rez-de-chaussée (2 chambres et 1 cabinet de chaque côté, une chambre dans l'attic à chaque corps de logis, gas partout, cuisine en bois à un étage avec deux chambres, corridor de chaque côté, deux citernes, waterworks, etc., connus par les numéros municipaux 130 et 132 rue Bourbon.

4° Une portion de terre située à Mandeville dans la paroisse St Tammany en cet Etat, ayant [illegible] 90 pieds de face à la rue Lafitte sur 166 pieds 8 pouces de profondeur, étant partie du No 3 de l'ilet No 26 sur un plan de Bringier daté le 14 janvier 1834 déposé au bureau de feu Félix De Armas, notaire en cette ville, laquelle portion de terre doit être prise à une distance de 210 pieds du coin des rues Lafitte et Carroll ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent et y appartiennent. Aussi les meubles effets mobiliers, wharf et la cabane à bain qui sont attachés à la propriété décrite ci-dessus.

Etant la même propriété qui a été achetée par Edward H. Lehmann comme tuteur de et pour le compte de la mineure Louise Mathilde Lehmann de Charles Peter Durel, d'après un acte de vente exécuté pardevant Charles J. Théard, notaire en cette ville, le 16 septembre 1884, enregistré au bureau des aliénations, livre L, folios 347 à 349 de la paroisse St-Tammany.

Les améliorations comprennent une jolie résidence avec quelque cinq chambres et cabinets, corridor au centre, cuisine, remise et écurie, etc., etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à un et deux ans, en paiements égaux, avec 8 0/0 d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à paiement, et les autres clauses de garantie usuelles.

Actes de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.
28 déc—28,31 jan 7 14 21 28

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison et autres effets—Actions, Billets, etc.

Succession d'Ernest Praget, Sr.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C—No 21,610.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 14 janvier 1888, à 10 heures a. m., au local, coin des rues Galvez et Hôpital, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 7 décembre 1887, il sera vendu un assortiment général de meubles de maison et effets appartenant à la dite succession qui se trouvent dans le local ci-dessus désigné, et après, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu du même ordre et pour le compte de la même succession il sera vendu:

Dix (10) actions du fonds capital du American Homestead Co. of New Orleans.
Dix (10) actions du fonds capital du Firemen's Building Association of New Orleans; Series "A".
Cinq (5) actions du fonds capital du Firemen's Building Association of New Orleans; Series "C".
Dix (10) actions du fonds capital du N. O. Commercial and Detective Agency and Police Co.
Une (1) action du fonds capital du La Jockey Club.
Seize (16) actions du fonds capital du People's Insurance Co.
Huit (8) actions du fonds capital du Teutonia Insurance Co.
Et un (1) billet de D. Oscar Salomon de vingt-cinq dollars ($25 00).

Le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Conditions—Comptant.
4 jan—4 8 11 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mulets, drays, camions, charrettes, bois de corde, etc.

Succession de Patrick Donnelly.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.—No 22,650.

PAR B. ONORATO, encanteur—bureau No. 18 rue Bourbon—MERCREDI, 11 janvier 1888, à 10 heures A. M., au magasin au coin de l'Avenue de la Louisiane et de la rue Magazine, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, en date du 30 décembre 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

3 mulets, 3 drays 1 camion, 5 charrettes à immondices et 3 brouettes; aussi, un lot de son, maïs et sel (Rock salt) et 25 cordes de bois de frêne.

Et à 11 1/2 heures A. M., le même jour, à la résidence du défunt, No 358 rue Chestnut entre Aline et Foucher, il sera vendu un lot de meubles de maison et autres effets.

Le tout conformément à un inventaire déposé à mon bureau.
Conditions—Comptant.
31 déc—31 jan 5 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Charmante résidence dans le deuxième district.

Au coin des rues Galvez et Hôpital.

A l'encan à des conditions faciles.

Succession de Ernest Praget.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division C—No 21,610.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 14 janvier 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe juge de la dite Cour, en date du 7 décembre, 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situé dans le deuxième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Galvez, Hôpital, Johnson et Barracks, désigné par la lettre A. Le dit terrain forme l'angle des rues Galvez et Hôpital, et mesure 54 pieds, 7 pouces et 1 1/2 ligne de façade rue Galvez, sur 131 pieds, 1 pouce et 2 lignes de profondeur et de façade rue Hôpital; 136 pieds 9 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne le divisant du terrain B; et 40 pieds 3 pouces 2 lignes de largeur à l'arrière.

Les améliorations comprennent un cottage en bois solidement construit et élevé du sol avec couverture en ardoises, et une bâtisse à deux étages dans le fond aussi couverte en ardoises, ayant 5 chambres dans la bâtisse principale et 4 chambres dans la bâtisse du fond, chambre à bain, lieux d'aisance, etc.; aussi deux hangars, un de deux très grand et en usage comme écurie; grands terrains sur le côté de la maison ayant beaucoup d'arbres, plantes et arbrisseaux, etc., entrée pour voitures, deux cuves, etc., etc., le tout splendidement répa.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; le reste à un et deux ans de crédit, à l'option encore de l'acquéreur. La partie à crédit, s'il y en a une sera représentée par des billets portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir de la date du paiement final. L'acte portera toutes les clauses de sécurité usuelles de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets. Les améliorations devront être assurées et la police transférée.

L'acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur, qui paiera en sus du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1887.

Un dépôt de 10 0/0 sera requis comptant sur les lieux pour garantir la vente.
10 déc—10, 17, 24, 31—jan 7 et 14

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ACTIONS.

Billets à ordre, Jugements, Obligations, Réclamations, etc.

Dans l'affaire de la liquidation des affaires de la raison commerciale de LAFITTE ET DUFILHO,

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No. 18,266.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureaux, 46 rue Royale—LUNDI, 16 janvier 1888, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile pour la paroisse d'Orléans, daté le 5 janvier, 1888, pour le compte de l'affaire ci-dessus mentionnée.

Divers billets à ordre, obligations, jugements, réclamations, etc.; aussi:

10 Actions National Telegraph Company.
2 Actions Merchants' Exchange.
5 Actions New Orleans Insurance Association.
2 Actions Louisiana Sugar Exchange.

Le tout sera vendu en lots d'après une inventaire enregistré en cour, dont une copie peut être vue au bureau de l'encanteur.
Conditions—Comptant.
4 jan—4, 7, 11, 14, jusqu'à la vente—

GERMANIA HOMESTEAD & BUILDING ASSOCIATION STOCK. BAIL.

Vins, Liqueurs, Cigares, Meubles, &c.

Succession de Mary Barrett, femme de Wm. H. Bourke, No. 21,873.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau: 46 rue Royale—LUNDI, 9 janvier 1888, à 10 heures et demie, il sera vendu à l'encan, coin des rues Poydras et Camp, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division "C", siégeant à la place de l'Honorable William T. Houston, juge de la dite Cour, Division "B", actuellement absent sur un congé, le contenu du dit local pour le compte de la dite succession consistant en partie de:

Liqueurs, Vins, Cigares, Tabac, Articles pour tables, Stove, Verrerie, Coutellerie, Pendule, Manble, etc.

— Aussi —

Le privilège du terme non expiré du bail de dit local finissant le 31 août 1888, à raison de $175 00 par mois, payable mensuellement; une copie du dit bail sera lue au moment de la vente.

Le tout sera vendu en bloc.

— Aussi —

En vertu du même ordre et pour compte de la dite succession, à la même heure et au même local il sera vendu:

5 actions Germania Homestead and Building Association—en partie payé.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
27 déc—27 31—jan 5 9

Placements d'argent rémunérateurs

Dans des propriétés améliorées du Premier District.

Au coin des rues **Girod** et **Dryades** une bâtisse en briques à un étage au coin même et une en briques à deux étages, façade rue Dryades, occupée comme une épicerie de fantaisie faisant le détail.

Nos 216 et 216 1/2 rue **Dryades**, entre Julie et Girod, deux bâtisses à un étage.

Nos 222, 224 et 226 rue **Dryades** entre Girod et Julie, deux bâtisses à un étage.

No 244 rue **Girod**, entre Remparts et Dryades, maison de résidence en briques à deux étages.

Succession de **Marie Barrett**, épouse de Wm H. Bourke.

No 21,873.—Cour Civile de District, pour paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 21 janvier 1888, à midi, il sera vendu à l'encan, à la BOURSE DES ENCANTEURS, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Wm T. Houston, juge de la dite Cour, Division B, en congé, pour le compte de la dite succession, à savoir:

1° Un certain morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Girod, Julia, Philippa et Orange (aujourd'hui Remparts) désigné par un plan de M. Harrison, daté du 4 mai 1845 et déposé dans le bureau de H. B. Cénas, ancien notaire de cette ville; le dit terrain mesure, au pied américain, 24 pieds 7 pouces et 4 lignes de façade rue Girod sur 65 pieds 4 pouces de façade rue Philippa formant le coin des rues **Philippa** et **Girod**, acquis par achat du Dr F. Rabesse, par acte pardevant O. Drouet, notaire, le 6 décembre 1876.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à un étage, occupée par J. M. Cunningham, comme magasin au détail d'épiceries et buvette; et une bâtisse en briques à deux étages faisant face à la rue **Dryades**, ayant trois chambres, citerne, gaz partout, etc., et une cour [illegible] charbon, gaz dans toute la bâtisse principale qui est couverte en ardoises. Cette propriété est rendue sujette à un bail expirant le 3 juillet 1888, au taux de $20 par mois, payable mensuellement.

2° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues **Dryades, Julie, Girod, Remparts**, mesurant 32 pieds de face sur la rue Dryades, sur 85 pieds 11 pouces de profondeur entre lignes parallèles, connu par les numéros municipaux 216, 216 1/2 rue Dryades.

Acquis des héritiers de Henry Thomassin, d'après un acte pardevant Jules F. Meunier, notaire public, le 17 juin 1879.

Les améliorations comprennent une maison en briques à double corps de logis et un étage couvertes en ardoises, ayant 6 chambres, courts briquetée, citerne, gaz partout, etc., etc.

Chaque côté est loué $15 par mois. Pas de bail.

3° Une portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues **Girod, Remparts, Dryades** et **Julie**, mesurant 31 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue **Girod** sur 65 pieds, 4 pouces et 4 lignes de profondeur, désigné comme lot No 4, et une portion du lot No 3, d'après un plan de M. Harrison, le 4 mai 1845, et déposé au bureau de H. B. Cénas, ex-notaire en cette ville.

Acquis par achat de Wm. Ware et autres d'après un acte pardevant G. C. Préot, notaire, le 13 juin 1883.

Les améliorations comprennent une résidence élégante en briques à deux étages, connue par le numéro municipal **244 rue Girod**, avec une bâtisse en briques à deux étages attenant à la dite résidence, ayant en tout quelque six chambres, petite galerie, cour briquetée, hydrant, grande citerne sur fondation en briques, hangar au fond, parterres sur les côtés, etc., etc.

4° Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues **Dryades, Girod, Remparts** et **Julie**, et mesurant, en mesure française, 60 pieds de face à la rue **Dryades**, sur 90 pieds de profondeur. Acquis par achat de la succession de Nicholas Dabon, d'après un acte passé pardevant O. Drouet, notaire, le 6 avril 1877.

Les améliorations comprennent deux bâtisses à un étage, dont une est toute en briques et l'autre ayant la façade en briques, avec chacune 4 chambres, citerne, etc., avec une grande porte d'entrée qui divise les deux maisons, connues par les numéros municipaux 222 224, 226 rue Dryades. Louées ensemble à raison de $40 par mois. Pas de bail.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant R. C. Stockton, notaire aux frais des acquéreurs.
17 déc—17 24 31—7 14 21 janv.

Propriétés dans le Troisième District.

Coin de la London Avenue et de la rue Vertu.

Rue Libéraux, entre Havana et Promenade de Londres.

Succession de Lena Hartley, épouse décédée de George Schwend.

No 22,340.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 14 janvier 1888, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 décembre 1887, pour le compte de la dite succession, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° La moitié indivise d'intérêt dans certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, [illegible] No 27, de l'ilet No 35, compris [illegible] Havana, Libéraux et Force et [illegible] Londres, [illegible]

2° La moitié indivise d'intérêt [illegible] lots de terre situés dans le [illegible] district de cette ville, dans l'ilet [illegible] par l'avenue London et [illegible] Nouvelle Orléans et Vertus; les dits lots [illegible] et sont désignés par les Nos 7, [illegible] sur un plan de C. Giroux, en date du [illegible] décembre 1849, déposé en l'étude de H. [illegible] ancien notaire en cette ville, et mesurent [illegible] suit: le lot No 7 mesure 31 pieds [illegible] face à l'avenue London sur [illegible] fondeur de 110 pieds entre lignes [illegible] face à la rue Vertus et forme l'encoignure [illegible] lots Nos 8, 9 et 10 mesurent chacun [illegible] 110 pieds entre lignes parallèles [illegible] avec toutes les améliorations [illegible] droits, privilèges qui y [illegible] et par le consentement de l'épo[illegible] en communauté; l'autre moitié indivise sera vendue.

Conditions—Comptant, à l'adjudication.

Actes de vente, pardevant [illegible] taire, aux frais des acquéreurs.
10 déc—10 17 24 31 [illegible]

L'Abeille de la [...]
Bureaux : [...]
NOUVELLE-[...]
DIMANCHE, 8 [...]

Les cahiers du [...]

FEUILLETON [...]

La G[...]

Par Emile [...]